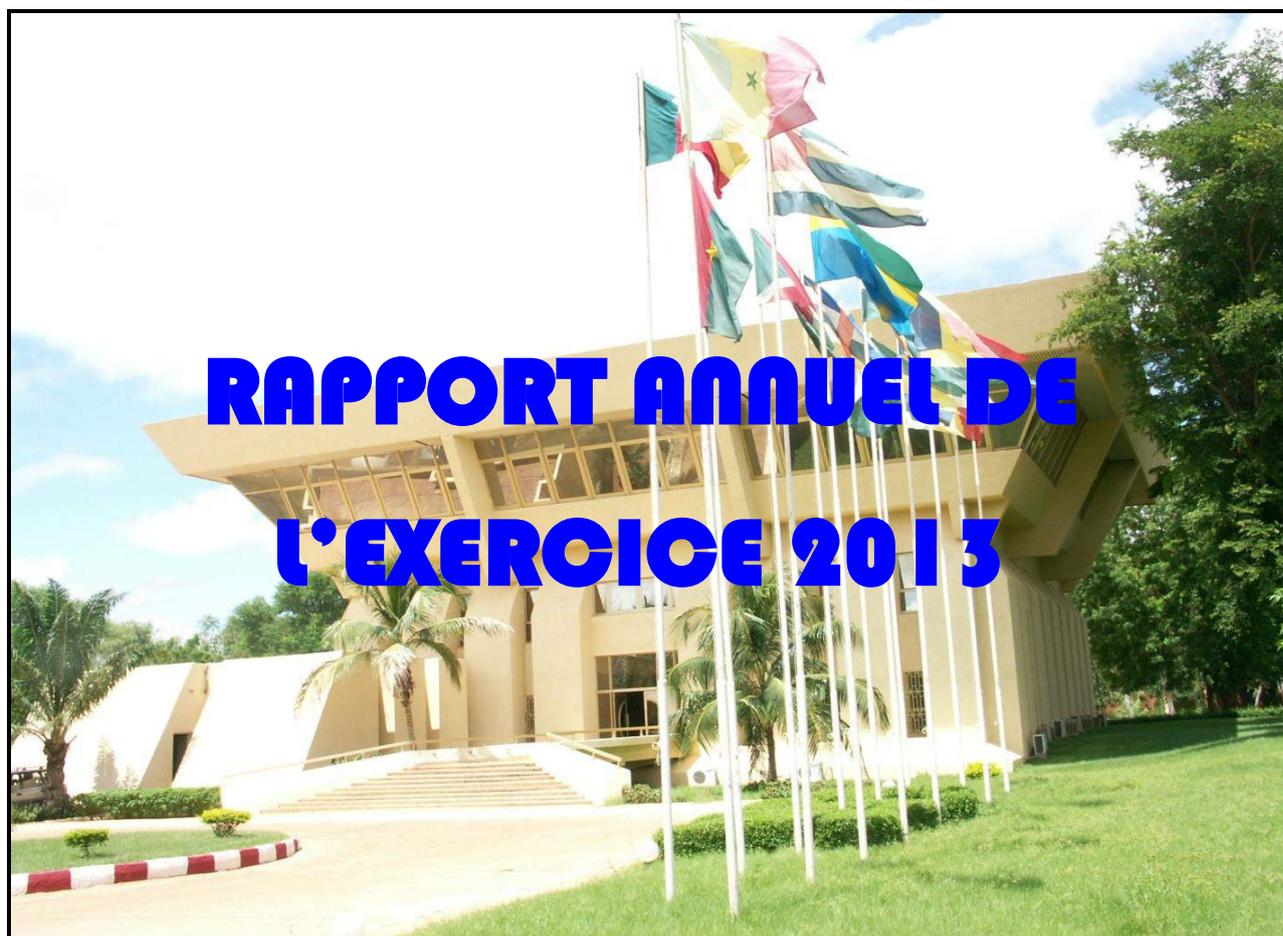


FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN



INSTITUTION FINANCIERE MULTILATERALE DE GARANTIE



SIEGE SOCIAL

- 617, Avenue du Président KARL CARSTENS PL 005
 - B.P. 382 NIAMEY - NIGER
 - Quartier Plateau - Commune I
 - Téléphone : (227) 20 72 26 32/33/34
 - Fax (227) 20 73 30 44
 - Site Web: www.fonds-solaf.org
- E-mail : fsa@fonds-solaf.org et fsa@intnet.ne

SOMMAIRE

▪ Présentation du Fonds de Solidarité Africain	3
▪ Organes	6
▪ Mot du Président en exercice du Conseil d'Administration du FSA	11
▪ Environnement Economique, International et Africain	13
▪ Activités Opérationnelles	16
▪ Activités Administratives	28
▪ Situation Financière	34
▪ Résolution du Conseil d'Administration et Décisions de l'Assemblée Générale	48

PRESENTATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN

1. MISSION

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a pour mission de participer au développement économique de ses Etats membres en facilitant la mobilisation des ressources financières en vue du financement des projets d'investissement et en faveur des institutions de micro-finance. Dans ce cadre, le FSA joue le rôle de catalyseur des systèmes financiers des pays membres en permettant aux Etats, aux entreprises tant publiques que privées ainsi qu'aux institutions de micro-finance d'accéder au crédit bancaire et/ou de lever l'épargne sur les marchés financiers, pour financer des projets d'investissement et des activités génératrices de revenus qui concourent au développement économique des pays membres et à la réduction de la pauvreté pour les populations.

2. VISION

Nos actions visent à renforcer l'envergure africaine du Fonds de Solidarité Africain et en faire une institution de référence dans ses différents métiers, par son professionnalisme et la qualité de ses prestations, en vue d'une contribution efficace aux efforts de développement économique et social de ses pays membres.

3. OBJECTIFS

Le FSA a pour objectifs de :

- Promouvoir le financement des investissements publics et privés dans ses Etats membres, notamment ceux des PME/PMI, en sécurisant les financements bancaires;
- Faciliter la mobilisation de l'épargne locale et extérieure pour le financement de l'investissement, en sécurisant les opérations de levée de ressources sur les marchés financiers ;
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté en appuyant les institutions de micro-finance à accéder aux financements bancaires ;
- Contribuer à l'émergence et au renforcement de Fonds de garantie nationaux dans les Etats membres en vue de renforcer les dispositifs d'appui aux PME/PMI.

4. TECHNIQUES D'INTERVENTION

Les techniques d'intervention du FSA sont :

- la **garantie** des prêts bancaires et des émissions d'emprunts obligataires destinés au financement des projets d'investissement ;
- la **bonification de taux d'intérêt** des prêts accordés aux Etats et leurs démembrements;
- l'**allongement de la durée des prêts** notamment pour les PME/PMI.

Le Fonds de Solidarité Africain intervient également à travers les instruments opérationnels suivants : la gestion de fonds pour compte de tiers, la prise de participation et l'arrangement de financement.

5. DOMAINES D'INTERVENTION

Le FSA intervient dans tous les secteurs de l'activité économique (à l'exception du négoce) : infrastructures de base, développement rural, agro-industrie, industrie, télécoms et nouvelles technologies de l'information et de la communication, mines, eau et énergie, tourisme et hôtellerie, immobilier, transport, etc.

6. ETATS MEMBRES

Les Etats membres sont : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE
CONTROLE DU FONDS**

1. ASSEMBLEE GENERALE

PRESIDENT

GABON:

Monsieur Luc OYOUBI

Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable

MEMBRES

BENIN :

Monsieur Jonas GBIAN

Ministre de l'Économie et des Finances

BURKINA FASO :

Monsieur Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Ministre de l'Économie et des Finances

BURUNDI :

Monsieur Abdallah TABU MANIRAKIZA

Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique

CENTRAFRIQUE :

Monsieur Christophe BREMAIDOU

Ministre des Finances et du Budget

COTE D'IVOIRE

Madame Nialè KABA

Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre Chargée de l'Economie et des Finances

MALI :

Monsieur Tiéna COULIBALY

Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget

ILE MAURICE :

L'Honorable Xavier-Luc DUVAL, G.C.S.K

Vice Premier Ministre, Ministre des Finances et du Développement Economique

NIGER :

Monsieur Gilles BAILLET

Ministre des Finances

RWANDA :

Monsieur Claver GATETE

Ministre des Finances et de la Planification Economique

SENEGAL :

Monsieur Amadou KANE

Ministre de l'Économie et des Finances

TCHAD :
Monsieur ATTEIB Habib DOUTOUM
Ministre des Finances et du Budget

TOGO :
Monsieur OTETH ADJI AYASSOR
Ministre de l'Économie, des Finances, du Budget et des Privatisations

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

GABON :
Monsieur Fidèle MAGOUANGOU
Inspecteur Général des Services
Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable

MEMBRES

BENIN :
Madame Fatimata MADOUGOU SEKOU
Directrice Générale du Trésor et la Comptabilité Publique
Ministère de l'Economie et des Finances

BURKINA FASO :
Monsieur Boukaré ZOUANGA
Directeur de la Dette Publique
Ministère de l'Economie et des Finances

BURUNDI :
Madame Fabiola NKUNDIZANYE
Conseiller Technique au Cabinet du Ministre
Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique

CENTRAFRIQUE :
M. ALEXIS NGOMBA
Chargé de Mission
Ministère des Finances et du Budget

COTE D'IVOIRE :
Monsieur Ernest Nguessan ANOUMAN YAOBLE
Directeur des Affaires Economiques Extérieures et de l'Intégration (DAFEXI)
Ministère de l'Economie et des Finances

MALI :
Madame SY Fadima TAPO
Directrice Générale Adjointe, Direction de la Dette Publique
Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget

ILE MAURICE :

Monsieur Gérard Pascal BUSSIER

Directeur par Intérim

Ministère des Finances et du Développement Economique

NIGER :

Monsieur Abdou MAIDAGI

Directeur de Cabinet du Ministre

Ministère des Finances

RWANDA :

Monsieur Obald HAKIZIMANA

Economiste chargé du secteur réel

Macro Policy Unit

Ministère des Finances et de la Planification Economique

SENEGAL :

Monsieur Massar WAGUE

Directeur Général des Finances

Ministère de l'Economie et des Finances

TCHAD :

Monsieur Akhouna KASSER

Conseiller aux Affaires Financières et Budgétaires, Chargé des Finances

Présidence de la République du Tchad

TOGO:

Monsieur Mongo AHARH-KPESSOU

Secrétaire Permanent pour le Suivi des Politiques

De Réformes et des Programmes Financiers

Ministère de l'Economie et des Finances

3. DIRECTION GENERALE

Directeur Général :

Monsieur Pierre Yaovi SEDJRO

Directeur de l'Audit Interne :

Monsieur DIALLO Abdourahmane

Directrice des Affaires Générales (DAG) p.i:

Monsieur Allasra NOUDJALTA

Directeur des Opérations (DOP):

Monsieur Allasra NOUDJALTA

Directeur des Finances et de la Comptabilité (DFC) :

Monsieur Jean Berchmans NKURUNZIZA

Directeur des Affaires Juridiques et du Suivi des Engagements (DAJ/SE) :

Monsieur Adadé SALLAH

4. CONTROLEURS EXTERNES

Commissaires aux Comptes :

- Mazars Sénégal

Monsieur Taïbou MBAYE

Administrateur Général-Associé

DAKAR

- Fiduciaire Conseil et Audit (FCA)

Monsieur Nouhou TARI

Associé Gérant

NIAMEY

**MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU FSA
ADMINISTRATEUR POUR LE GABON**

En dépit d'une conjoncture internationale toujours morose, les économies des Etats membres du Fonds de Solidarité Africain (FSA) ont fait preuve de résilience, au cours de l'année 2013, en maintenant leur croissance à un rythme relativement soutenu. La bonne tenue de l'activité économique, dans un contexte international politique et économique difficile, résulte de la mise en œuvre, par la plupart des Etats membres, de programmes ambitieux de développement des infrastructures de base ainsi que des réformes structurelles pour améliorer l'environnement des affaires afin de relever le niveau de compétitivité et d'attractivité de leurs économies.

Afin de conforter leurs performances économiques dans les prochaines années, les Etats membres du Fonds devraient poursuivre les réformes entreprises au cours des années précédentes qui ont permis d'amorcer une réduction progressive des principaux facteurs de vulnérabilité, à savoir la dépendance du secteur agricole aux conditions climatiques et le déficit de l'offre d'énergie électrique.

Malgré la dynamique affichée par l'économie de la grande majorité des Etats membres du Fonds, le cumul des approbations en garantie de l'exercice 2013 s'élève à 19.036.813.015 FCFA pour 13 projets contre 20.772.119.375 FCFA pour 23 projets en 2012, soit une baisse de 8,35%, au regard du montant des approbations.

Le Fonds a enregistré un total bilan de 23.199.552.438 FCFA en 2013 contre 25.031.339.089 FCFA l'exercice précédent, soit une baisse de 7,32%, et un résultat net déficitaire de 1.979.384.224 FCFA contre un déficit de 1.986.152.886 FCFA à fin 2012. Le résultat net déficitaire s'explique principalement par la constitution de provisions additionnelles sur les créances nées des appels de garanties.

S'agissant des fonds propres effectifs, ils ressortent à 12.599.851.162 FCFA contre 15.022.192.903 FCFA, soit une baisse de 2.422.341.741 FCFA (-16,13 %) en raison du très faible niveau, des sommes libérées au titre du capital, qui ne compensent pas l'impact du résultat déficitaire.

Les Etats membres continuent de faire des efforts appréciables pour honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de notre Institution. Ces efforts devront poursuivre en vue de parvenir à une libération totale des souscriptions de tous les Etats membres au titre du capital du Fonds et de conforter davantage la capacité financière et d'intervention du FSA.

A cet effet, toutes les actions engagées par le Conseil d'Administration pour y parvenir se poursuivront, et les principaux objectifs étant l'amélioration de l'efficacité du Fonds tant sur le plan financier qu'opérationnel, et le renforcement de la confiance de ses partenaires.

Par ailleurs, l'année 2014 verra la poursuite des changements entrepris en vue d'une participation toujours plus forte du Fonds aux divers mécanismes de financement des économies nationales et une présence toujours plus affirmée du FSA dans le processus de le développement économique et social des Etats membres.

Je remercie tous mes collègues Administrateurs pour leur confiance, la Direction Générale et le Personnel du Fonds pour leur engagement constant ainsi que nos Etats pour leur soutien permanent. Je souhaite plein succès à **Madame SY Fadimata TAPO, Administrateur pour la République du Mali, qui prend la présidence de notre Conseil d'Administration** pour l'année 2014.

Fidèle MAGOUANGOU
Président du Conseil d'Administration

**ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET
AFRICAIN**

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAIN

En 2013, la reprise de l'activité économique mondiale est restée inégalement répartie selon les zones géographiques. Dans les grands pays émergents ainsi qu'aux États-Unis, la croissance a, en effet, été plutôt vigoureuse tandis que certains pays de la zone euro, en particulier les États qui étaient caractérisés avant la crise par d'importants déséquilibres, ne sont toujours pas sortis de la récession. La demande des ménages américains et japonais s'accroît mais elle reste faible dans la zone euro, sauf en Allemagne. En outre, la croissance vigoureuse du commerce en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient n'a pas compensé l'atonie des échanges de marchandises entre les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

Le taux de croissance de la production mondiale est de 3,0% en 2013, s'inscrivant en légère baisse par rapport à 3,1% enregistré en 2012. Ce ralentissement du taux de croissance est principalement expliqué par la persistance des effets de la crise de la dette souveraine dans la zone euro, le rééquilibrage budgétaire aux États-Unis et une faible relance de la demande intérieure au Japon.

Toutefois, la croissance de l'économie mondiale devrait s'accélérer cette année 2014 pour atteindre 3,2 % et se renforcer à nouveau les deux années suivantes pour s'établir à 3,4 % en 2015 puis 3,5 % en 2016. Les nouvelles prévisions de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI), tablent à la fois sur une consolidation de la reprise aux États-Unis, en Europe et au Japon, autrement dit dans les pays riches, tandis que dans les économies émergentes, malgré un ralentissement du rythme de la croissance, les taux resteraient encore à un niveau relativement élevé avec par exemple 7,7% pour la Chine et 6,2% pour l'Inde.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique a repris en 2013, soutenue par une forte demande intérieure, et notamment par des investissements dans le secteur des ressources naturelles. La croissance du PIB réel de la région s'est renforcée pour s'établir à 4,7 %, selon les estimations de la Banque Mondiale. En termes de perspectives, la robustesse de la demande intérieure devrait continuer à soutenir la croissance malgré le durcissement des conditions financières à l'échelle mondiale, un durcissement dont la plupart des pays de la région devraient moins pâtir. La croissance du PIB de la région devrait se renforcer pour s'établir à 5,3 % en 2014, contre 4,7 % en 2013, passer à 5,4 % en 2015 et atteindre 5,5 % en 2016.

Dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), prévoit, pour les pays membres, une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 7 % en 2014, contre 6 % en 2013 et 6,5 % en 2012. La poursuite des investissements publics ainsi que le regain de dynamisme attendu des investissements privés seraient les principaux moteurs de cette croissance dans les pays de l'UEMOA.

Au niveau de la zone CEMAC, initialement projetée à 5,2 % en 2013, la croissance économique de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) pourra connaître une révision à la baisse, à 3,2%. Nonobstant la révision à la baisse des prévisions de croissance de 2 points de pourcentage dans cette zone, le Comité de Politique Monétaire de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) reste optimiste pour les deux prochaines années. En effet, la croissance économique dans cette Communauté se situera autour de 6,7%

en 2014, selon la BEAC. Les experts du Comité de Politique Monétaire, tablent sur une accélération sensible de l'activité, soutenue par une hausse de la demande intérieure, un regain d'activité dans le secteur non pétrolier en corrélation avec la bonne tenue des branches des Bâtiments et Travaux Publics et des industries manufacturières et, enfin, une reprise progressive du secteur pétrolier.

Selon toute attente, la croissance de l'Afrique de l'Est passera de 6,0 % en 2013 à 6,4 % en 2014. L'économie du Rwanda a connu un taux de croissance moyen de 4,6% en 2013, contre 7,3% en 2012, selon un rapport publié par la Banque Nationale du Rwanda (BNR). L'agriculture a augmenté de 3% et a contribué pour 0,9 point de pourcentage à la croissance globale du PIB, tandis que l'industrie a augmenté de 11% et a contribué pour 1,6 point de pourcentage à la croissance du PIB, a déclaré John Rwangombwa, le Gouverneur de la BNR. Le secteur des services a progressé de 4%.

Au Burundi, le taux d'inflation annuel est revenu de 18,2% à 7,9%. Ces performances sont principalement liées à la croissance de la production vivrière avec un accroissement de 21,6% et de la production industrielle qui a affiché un taux de progression de 6,9%.

Maurice enregistre pour la troisième année consécutive, un léger repli de ses activités économiques, avec un taux de croissance estimé à + 3,2% pour 2013, selon les chiffres de Statistics Mauritius, contre +3,3% en 2012 et 3,6% en 2011.

ACTIVITES OPERATIONNELLES

1. INTERVENTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2013

1.1. Interventions en garantie

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration du FSA a approuvé les demandes de garantie ci-après, en francs CFA :

N°	Promoteur	Pays	Bailleur de fonds	Montant du Financement	Montant de la garantie en principal
1	Koira Hotel Investment (KHI) SA	Côte d'Ivoire	BIDC	7 650 000 000	4 000 000 000
2	Société d'Exploitation Hôtelière (SEH)	Niger	BIA Niger	574 000 000	459 200 000
3	Modul System	Togo	UTB Togo	722 500 000	578 000 000
4	Alpha Télécom	Mali	Banque Nationale d'Investissement (BNI) – RCI	3 000 000 000	1 500 000 000
5	Alpha Télécom	Mali	Coris Bank International (CBI) - Burkina Faso	3 500 000 000	2 500 000 000
6	Grands Moulins du Ténéré (GMT)	Niger	BSIC-NIGER	686 000 000	548 800 000
7	Compagnie Ivoirienne d'Hévéa (CIH)	Côte d'Ivoire	BOAD	3 500 000 000	875 000 000
8	Oragroup	Togo	Marché financier	15 000 000 000	5 639 062 500
9	SoroYiriwasso	Mali	BMS – Mali	650 000 000	390 000 000
10	NOSOCON	Togo	BSIC – TOGO	150 000 000	120 000 000
11	Sandeep Energy And Steel (SEAS)	Mali	BOAD	2 300 000 000	1 125 000 000
12	ENNY	Rwanda	Bank of Kigali	410 240 000	381 750 515
13	SCL Energie Solutions	Sénégal	BIDC	2 300 000 000	920 000 000
TOTAL				40 442 740 000	19 036 813 015

Ainsi, le cumul des approbations en garantie de l'exercice s'élève à **19 036 813 015 FCFA** pour 13 projets contre **20 772 119 375 FCFA** pour 23 projets en 2012, soit une baisse de **1 735 306 360 FCFA** en valeur absolue et de **8,35%** en valeur relative.

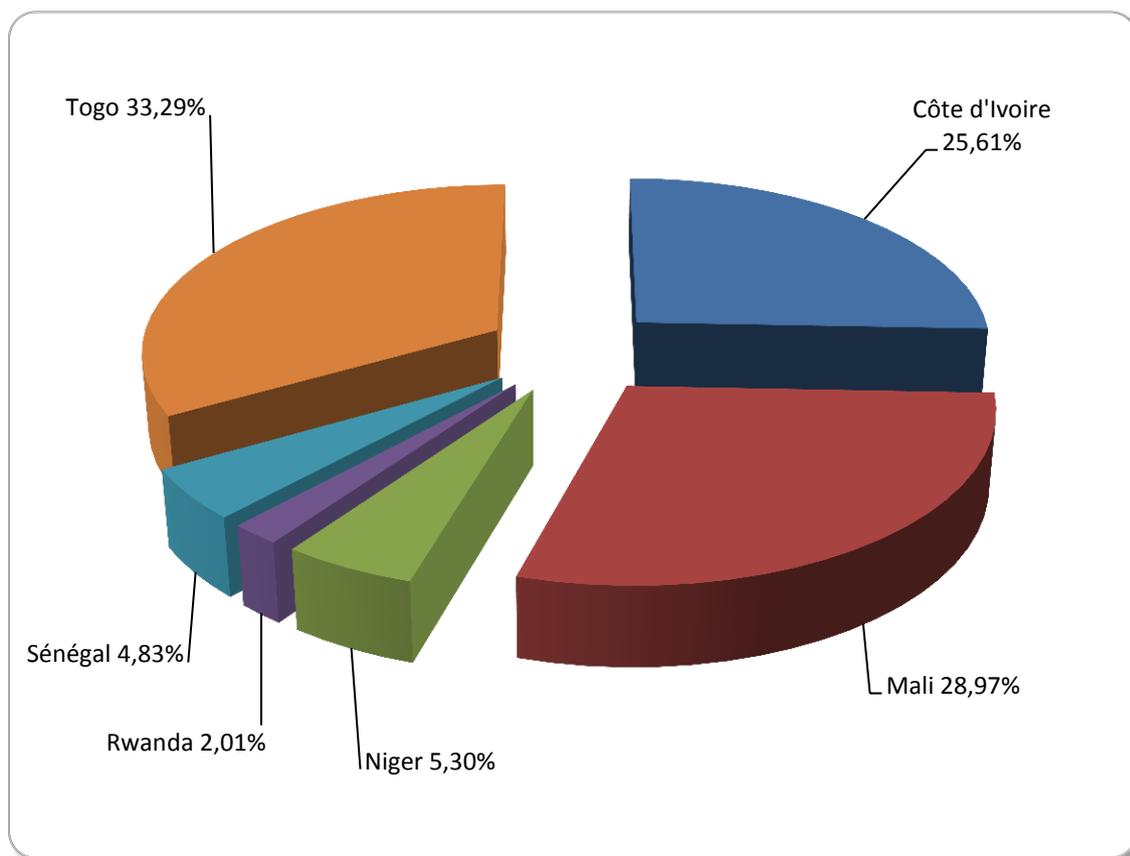
Cette baisse s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- l'équipe de quatre (04) Chargés d'Affaires prévue n'a été complète qu'à la fin du premier semestre de l'année 2013 ;

- la reprise des opérations avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) n'a été effective que durant le second semestre de l'année ; cette reprise est pour l'instant timide et le différend avec la BOAD a attiédi aussi les relations avec une autre banque de développement en l'occurrence la BIDC. Aucune opération avec la BDEAC n'a eu lieu en 2013. Rappelons que les banques de développement sont de grandes pourvoyeuses d'opérations au Fonds ;
- le traitement de certains dossiers inscrits au pipeline en 2012 sur la base des business plans reçus des promoteurs et dont l'instruction était prévue pour 2013 n'a pu se concrétiser faute de requêtes en provenance des banques ;
- au premier semestre 2013, le Fonds a reçu beaucoup plus de dossiers en provenance des promoteurs que des banques commerciales dont les requêtes se font attendre pour les dossiers figurant dans les pipelines. Ceci s'explique essentiellement par le déplacement des instances de décision vers les pays des principaux actionnaires de ces banques ;
- deux principaux pays de l'UEMOA (le Mali et la Côte d'Ivoire) étaient en instabilité socio-économique ;
- la morosité observée sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- la faible réaction des banques commerciales face aux actions de promotion et de prospection du FSA.

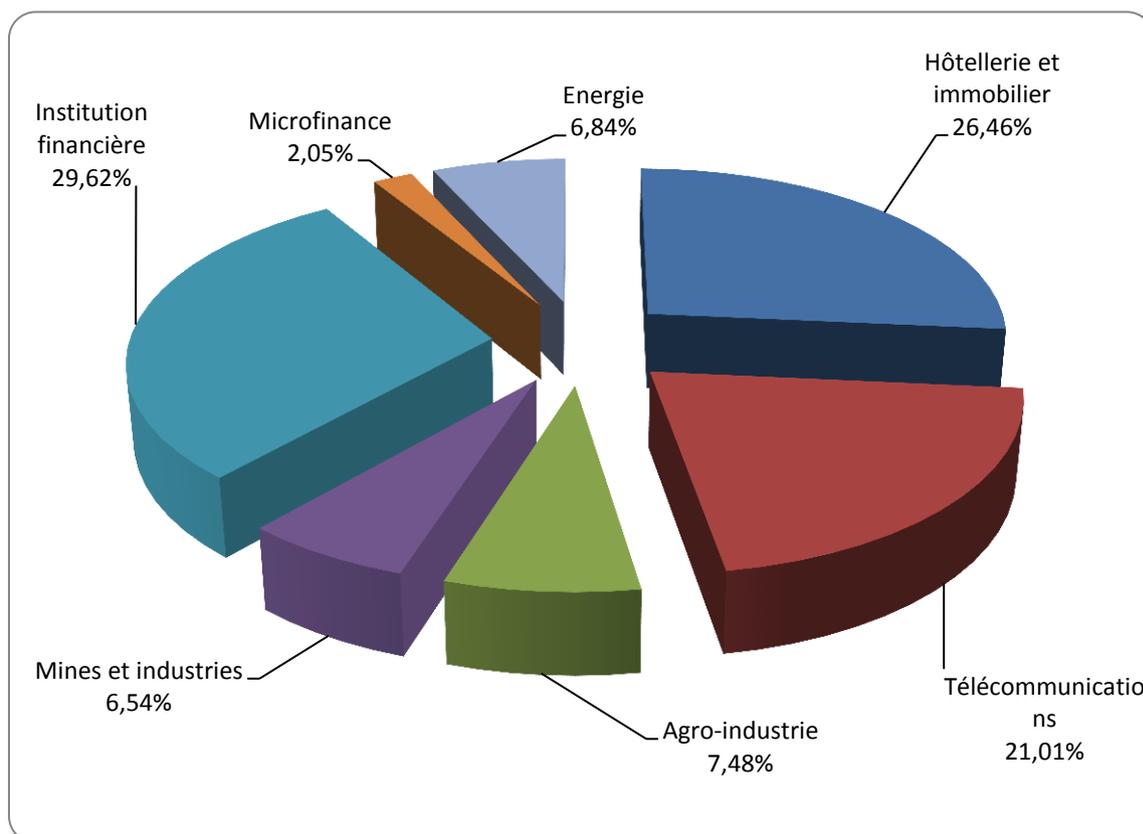
Les projets approuvés en 2013 se répartissent dans 6 pays membres du FSA comme suit, en francs CFA :

N°	Pays	Montant	%
1	Côte d'Ivoire	4 875 000 000	25,61%
2	Mali	5 515 000 000	28,97%
3	Niger	1 008 000 000	5,30%
4	Rwanda	381 750 515	2,01%
5	Sénégal	920 000 000	4,83%
6	Togo	6 337 062 500	33,29%
	TOTAL	19 036 813 015	100,00%



Sur le plan sectoriel, les approbations de garanties en 2013 se répartissent comme suit, en francs CFA :

Secteur	Montant	%
Hôtellerie et immobilier	5 037 200 000	26,46%
Télécommunication	4 000 000 000	21,01%
Agro-industrie	1 423 800 000	7,48%
Mines et industries	1 245 000 000	6,54%
Institution financière	5 639 062 500	29,62%
Microfinance	390 000 000	2,05%
Energie	1 301 750 515	6,84%
Total	19 036 813 015	100,00%



1.2. Interventions en allongement de durée de prêt

Au cours de l'exercice 2013, le FSA a approuvé une seule opération d'allongement de durée de prêt, à hauteur d'un montant de 188 000 000 FCFA, en faveur de la société NONARA HOTEL SA, sur un financement de la BANCOBU dans le cadre d'un projet de construction et d'exploitation d'un complexe hôtelier à Bujumbura au Burundi.

2. BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2013

2.1 Garantie

Au 31 décembre 2013, le cumul des approbations de garanties par le FSA s'élève en principal à 288,416 milliards FCFA, en faveur de 203 projets dans 12 des 13 Etats membres du Fonds. Ces interventions du Fonds ont permis de mobiliser des financements d'environ 683,673 milliards de FCFA.

Répartition entre Etats membres

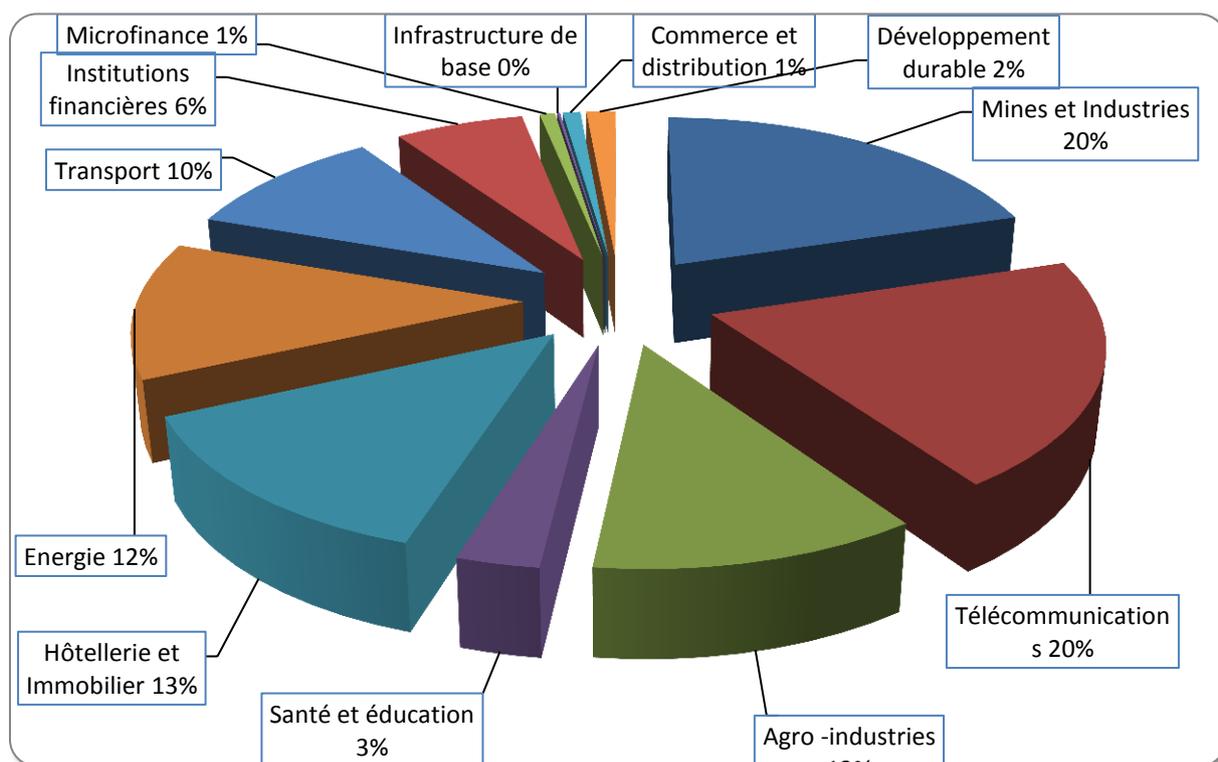
Le volume global des approbations de garanties (en principal) se répartit comme suit entre les Etats membres du FSA (montant en millions de F CFA) :

N°	Pays	Garanties FSA	% par pays
1	Bénin	29 562	10,25%
2	Burkina Faso	24 040	8,34%
3	Burundi	8 808	3,05%
4	Côte d'Ivoire	74 683	25,89%
5	Gabon	3 370	1,17%
6	Mali	41 080	14,24%
7	Niger	16 808	5,83%
8	RCA	3 450	1,20%
9	Rwanda	2 578	0,89%
10	Sénégal	42 551	14,75%
11	Tchad	6 063	2,10%
12	Togo	35 423	12,28%
	TOTAL	288 416	100,00%

Répartition par secteur d'activité

Les approbations cumulées de garanties se répartissent comme suit entre les différents secteurs d'activités (montant en millions de F CFA) :

Secteurs	Garanties FSA	Pourcentage
Mines et Industries	58 372	20,24%
Télécommunications	58 007	20,11%
Agro -industries	33 251	11,53%
Santé et éducation	8 438	2,93%
Hôtellerie et Immobilier	38 713	13,42%
Energie	34 978	12,13%
Transport	29 198	10,12%
Institutions financières	18 220	6,32%
Microfinance	2 200	0,76%
Infrastructure de base	400	0,14%
Commerce et distribution	2 498	0,87%
Développement durable	4 140	1,44%
TOTAL	288 416	100,00%



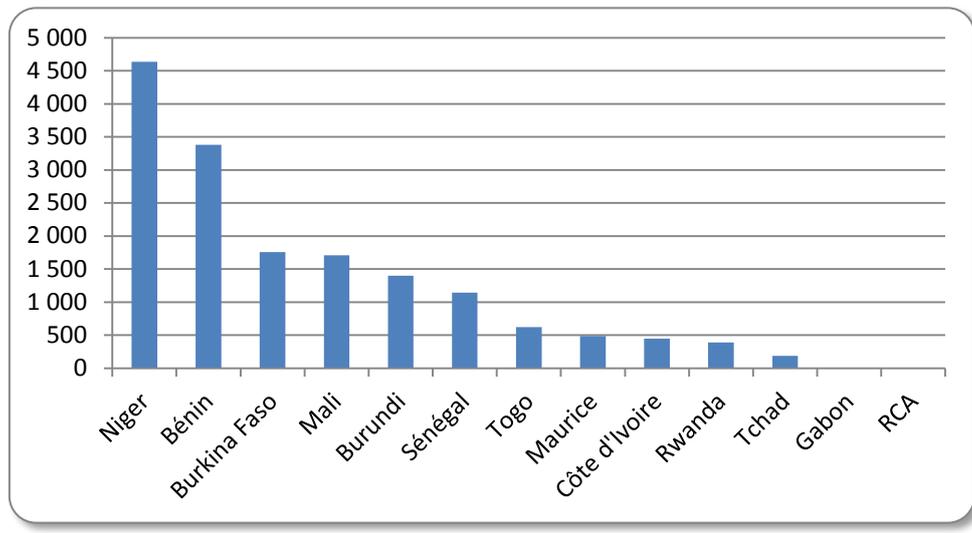
2.2. Bonification de taux d'intérêt

Le cumul des bonifications accordées par le FSA, au 31 décembre 2013, s'élève à 16 165 millions FCFA en faveur de 86 projets répartis dans 11 Etats Membres. Ces bonifications ont permis de mobiliser des financements d'un montant total de 262 070 millions de FCFA.

La répartition des bonifications de taux d'intérêt accordées par le FSA se présente comme suit (en millions de francs CFA) :

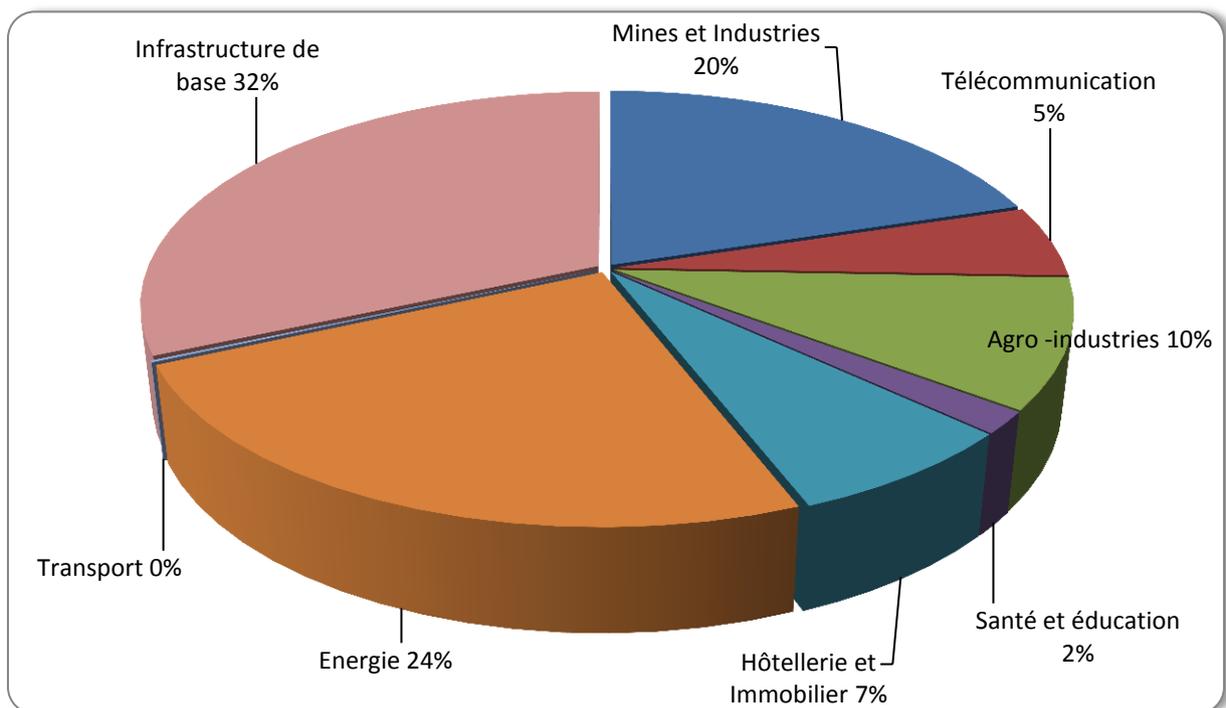
Répartition entre Etats membres

N°	Etat Bénéficiaire	Montant	% par pays
1	Bénin	3 381	20,91
2	Burkina Faso	1 758	10,87
3	Burundi	1 402	8,67
4	Côte d'Ivoire	449	2,78
5	Gabon	0	0,00
6	Mali	1 711	10,58
7	Maurice	487	3,01
8	Niger	4 635	28,68
9	RCA	0	0,00
10	Rwanda	390	2,41
11	Sénégal	1 142	7,06
12	Tchad	188	1,16
13	Togo	624	3,86
	TOTAL	16 165	100,00



Répartition par secteur d'activité

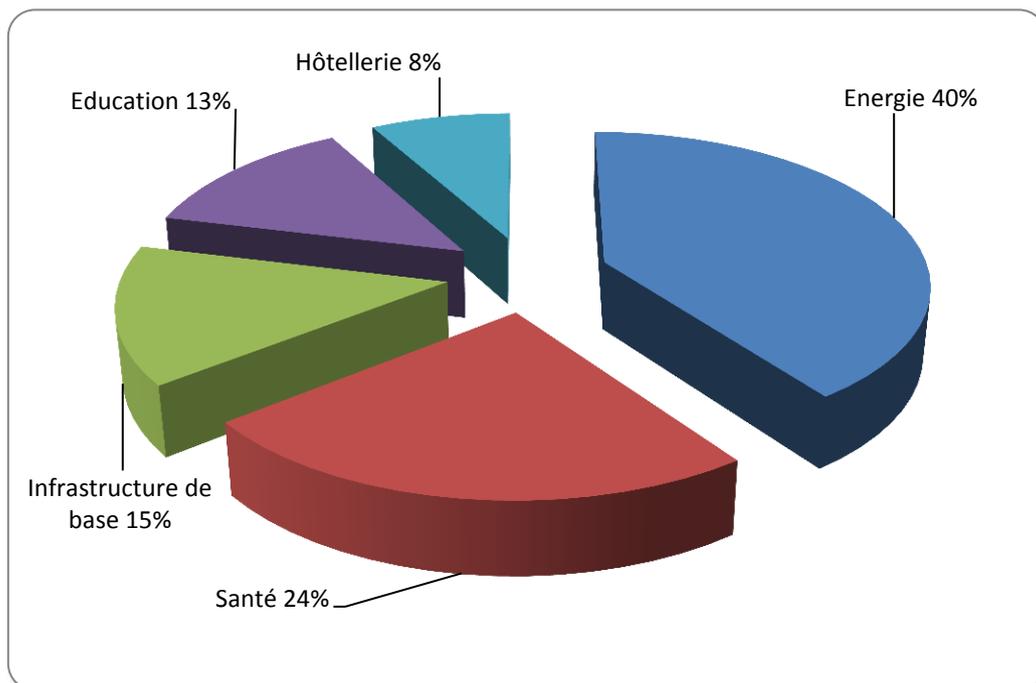
Secteurs	Montant	Pourcentage
Mines et Industries	3 261	20,17
Télécommunications	876	5,42
Agro-industries	1 571	9,72
Santé et éducation	269	1,66
Hôtellerie et Immobilier	1 155	7,15
Energie	3 901	24,13
Transport	23	0,14
Infrastructure de base	5 110	31,61
TOTAL	16 165	100,00



2.3. Allongement de durée de prêt

Le montant cumulé des refinancements pour allongement de durée de prêt accordés par le Fonds, au 31 décembre 2013, s'élève à 2 408 315 900 FCFA ; le montant total des financements mobilisés est de 22 100 731 610 FCFA, dans les Etats membres suivants : Burkina Faso, Rwanda, Sénégal et Burundi. Ces opérations ont concerné les secteurs suivants, en millions de francs CFA:

Secteur	Montant	Pourcentage
Energie	932	40,03
Santé	566	24,31
Infrastructure de base	337	14,48
Education	305	13,10
Hôtellerie	188	8,08
Total	2 328	100,00



3. ETAT DU PORTEFEUILLE

Par les Résolutions n°225/SEP/CD73 du 28 juin 2007 et n°293/CD77 du 06 mai 2009 ayant institué un système de cotation du portefeuille du Fonds de Solidarité Africain, le Conseil de Direction du FSA a institué un système de cotation annuelle du portefeuille des engagements du Fonds. Il convient de rappeler les critères retenus dans l'appréciation du niveau d'exposition du portefeuille, critères qui concernent quatre catégories d'indicateurs :

- les indicateurs de performance financière : 32% des valeurs de l'ensemble des indicateurs ;
- les indicateurs historiques : 24% des valeurs de l'ensemble des indicateurs ;
- les indicateurs d'avenir : 28% des valeurs de l'ensemble des indicateurs ;
- les indicateurs de sauvegarde : 16% des valeurs de l'ensemble des indicateurs.

Ces indicateurs devront permettre de classer globalement les différents projets en catégories :

- A = Bon risque
- B = Risque modéré,
- C = Risque élevé,
- D = Risque très élevé.

Ces différentes catégories connaissent en leur sein d'autres subdivisions :

Note obtenue par le projet	Niveau du risque	Situation du projet	Catégorie
Note \geq 95%	1	Excellente	A+
85% \leq Note < 95%	2	Très bonne	A
75% \leq Note < 85%	3	Bonne	B+
65% \leq Note < 75%	4	Correct	B
55% \leq Note < 65%	5	Acceptable	C+
50% \leq Note < 55%	6	Situation limite	C
40 \leq Note < 50%	7	Situation appelant une attention spéciale	D+
30 \leq Note < 40%	8	Situation préoccupante	D
20 \leq Note < 30%	9	Douteuse	D-
0 \leq Note < 20%	10	Créance irrécouvrable sinon que par le produit de la liquidation	D--

A ces différentes catégories sont associés des niveaux de risques qui déterminent les montants de provision pour risques généraux à constituer.

Le processus de cotation de l'exercice 2013 fait ressortir que sur un encours global de garanties se chiffrant à 52 709 millions de Francs CFA :

- les dossiers côtés A totalisent un encours de 1 514 millions F CFA, soit 3% de l'encours global et 8,51% des encours des projets cotés ;
- les dossiers côtés B totalisent un encours de 33 814 millions F CFA, soit 72% de l'encours global et 64% des encours des projets cotés ;
- les dossiers ayant une cotation C totalisent un encours de 8 550 millions F CFA, soit 16% de l'encours global et 10,64% des encours des projets cotés ;
- les projets côtés D totalisent un encours de 8 831 millions F CFA, soit 8,51% de l'encours global et 17% des encours des projets cotés.

Le tableau comparatif des résultats de la cotation amorcée depuis la 76^{ème} Session du Conseil de Direction présente les variations suivantes de la qualité du portefeuille :

	Encours global (en millions)	A		B		C		D	
		% nb dossier	% encours						
76^e CD	60 123	9,31	17,51	48,84	33,91	23,26	22,31	18,61	5,65
77^e CD	61 371	9,76	16,33	46,35	31,61	24,39	19,62	19,52	4,9
1^{ère} CA	48 470	13,16	17,12	50	42,10	15,79	2,26	21,05	7,44
3^{ème} CA	40 329	15,55	9,11	44,44	47,91	17,77	23,33	15,55	11,26
5^{ème} CA	45 014	23,81	25,07	26,19	23,72	19,05	12,54	19,05	16,78
7^{ème} CA	42 283	15	18	33	36	11	16	11	19
9^{ème} CA	52 709	8,51	3	64	72	10,64	16	17	8,51

Il convient de préciser que les états financiers n'ont pas été produits pour beaucoup de projets. Sur 47 projets côtés, seuls 3 disposent des états financiers 2011 ou 2012.

Il y a lieu de noter la hausse du volume du portefeuille qui est passé de 39 145 millions au 31 décembre 2012 à 52 709 millions en septembre 2013 (dernière cotation), soit une hausse de 34,64%. Cette hausse est due à l'entrée en portefeuille de nouveaux projets pour un encours de 14 187 862 500 FCFA, qui a pu compenser les dossiers sortis de portefeuille pour différents motifs.

Les meilleurs risques (projets en A et B) totalisaient 75% des encours globaux contre 55% lors de la précédente cotation. Cette situation s'explique essentiellement par l'entrée en portefeuille de nouveaux dossiers classés en B.

4. AUTRES ACTIVITES

Les autres activités touchant les aspects opérationnels du Fonds en 2013 ont essentiellement concerné :

- la signature d'accords – cadre de partenariats avec les institutions suivantes :
 - Banque Gabonaise de Développement (BGD) ;
 - Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
 - Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE – Sénégal) ;
 - African Guarantee Fund (AGF), Fonds de garantie créé par la Banque Africaine de Développement (BAD).
- par ailleurs, et dans le cadre de la diversification de ses produits, le FSA a signé ses 1^{ers} contrats de mandats d'arrangement consistant en l'appui du Fonds pour la mobilisation de ressources au profit de ses clients. A ce titre l'intervention pourrait se faire par le Fonds en accordant ou non sa garantie aux bailleurs qui montreraient leur intérêt pour participer à de tels processus.
- l'organisation d'un forum sur le FSA, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger, à Niamey. Cet évènement a vu la participation de la presque totalité des banques ainsi que de celles de certains opérateurs économiques de grande

envergure du Niger. La couverture médiatique a été assurée par des radios privées ainsi que la chaîne de télévision nationale et AFRICABLE.

- l'organisation d'une mission de prospection et de promotion du FSA à Bamako au Mali et qui a permis de nouer des relations avec certains opérateurs et structures nationaux et de poser les jalons pour le renforcement des relations avec d'autres.
- enfin, les évènements suivants ont caractérisé la vie opérationnelle du FSA en 2013 :
 - reconnaissance du FSA par Bank of Mauritius (Banque Centrale de l'île Maurice) ;
 - organisation d'une séance de formation avec les experts de GarantCo à l'attention du personnel du FSA ;
 - publication de l'encart publicitaire et du dépliant du FSA sur le site web de Board Of Investment (BOI), ainsi que la création d'un lien d'accès au site web du FSA à partir de celui de BOI ;
 - participation aux Assemblées annuelles du Groupe de la Banque Africaine de Développement et de l'Association Internationale Africaine du Financement du Développement ;
 - contrôle du FSA par les auditeurs du CREPMF ;
 - participation au Conseil d'Administration de Burkina Bail (en tant qu'observateur avant la validation de la qualité d'actionnaire) ;
 - règlement de la prise de participation du FSA au capital de Burkina Bail ;
 - participation aux sessions de 2013 de la BAD à Marrakech ;
 - participation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AIAFD (Marrakech 2013).

ACTIVITES ADMINISTRATIVES

1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DECISION

1.1. Assemblée Générale et Conseil d'Administration

- **Assemblée Générale**

La 4^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Actionnaires du Fonds s'est tenue à Libreville (République Gabonaise), le 31 juillet 2013. Elle a été consacrée essentiellement aux points ci-après :

1. Approbation des comptes de l'exercice 2013 et affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2013,
2. Information relative à la libération du capital appelé, à la libération des contributions au Fonds Spécial de Bonification et à l'affaire opposant le Fonds à la BCEAO.

Par ailleurs, le 03 octobre 2013, s'est tenue à Paris la 2^{ème} Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale du Fonds essentiellement consacrée à contentieux opposant le FSA à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

- **Conseil d'Administration**

La 4^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Actionnaires du Fonds a été précédée de la 8^{ème} Session du Conseil d'Administration tenue à Libreville (République Gabonaise) les 05 et 06 juin 2013. Outre l'adoption du rapport de gestion et de l'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013, cette session du Conseil d'Administration a examiné et approuvé des demandes d'interventions en garantie à hauteur de 2 500 000 000 F CFA.

La 9^{ème} Session du Conseil d'Administration s'est tenue les 19 et 20 décembre 2013 à Niamey (République du Niger). Au cours de ses travaux, le Conseil a examiné entre autres points inscrits à l'ordre du jour, le projet de budget de l'exercice 2014. Le Conseil a également approuvé une demande d'intervention en garantie à hauteur de 1 125 000 000 francs CFA en faveur d'un projet au Mali et une demande de bonification de taux d'intérêt à hauteur de 1 352 301 500 francs CFA au profit du Bénin.

La 9^{ème} Session du Conseil d'Administration a été suivie le 24 janvier 2014 de la première Session Extraordinaire consacrée essentiellement à l'adoption du budget de l'exercice 2014.

1.2. Comités Internes

Le Manuel des Procédures Opérationnelles, Administratives et Financières du Fonds a prévu, sous l'autorité du Directeur Général, divers Comités notamment le Comité de Direction, le Comité d'Appel d'offres, le Comité d'Achat, le Comité des Projets et le Comité des Prêts au Personnel. Ces Comités se sont régulièrement réunis dans le cadre de leurs attributions.

2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2.1. Situation du Personnel

L'exercice 2013 a été marqué par le départ à la retraite de quatre (4) Agents dont un Cadre qui a sollicité la cessation de service d'accord partie, à l'issue de sa période de mise en disponibilité. Il a été également marqué par le recrutement d'un Chargé d'Affaires et d'un Standardiste/Réceptionniste.

Ainsi, l'effectif du Personnel du FSA s'établit à 28 Agents, au 31 décembre 2013, repartis par catégorie et par Direction comme suit :

Répartition	Cadres supérieurs	Cadres	Personnel de collaboration	Personnel d'exécution	Total
Direction Générale	0	0	1	1	2
Direction des Affaires Générales	0	1	3	9	13
Direction des Opérations	4	1	0	0	5
Direction des Finances et de la Comptabilité	1	1	2	0	4
Direction des Affaires Juridiques et du Suivi des Engagements	1	1	0	0	2
Direction de l'Audit Interne	1	1	0	0	2
Total	7	5	6	10	28
Pourcentage	25%	18%	21%	36%	100%

Sur la base du processus de recrutement en cours, l'effectif du Fonds sera renforcé en 2014 de quatre (4) personnes réparties comme suit :

- trois (3) Cadres supérieurs
- un Agent de collaboration.

2.2. Perfectionnement et renforcement des Capacités

Le Fonds a poursuivi sa politique de revalorisation des compétences internes par la formation du Personnel.

Au titre de l'exercice 2013, le Directeur Général ainsi que des Agents et Cadres de l'Institution ont participé aux séminaires, stages et colloques ci-après :

- Séminaire de formation à l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI),
- Journées d'Etudes BAD/AIAFD et 39^{ème} Assemblée Générale Annuelle de l'AIAFD,
- Formation et renforcement des capacités sur les Normes, Dispositifs Prudentiels et Systèmes d'Evaluation (NDPSE) de l'AIAFD,
- Atelier Régional sur la Facilitation de l'Accès au Financement des PME,
- Atelier AIAFD sur le thème « Renforcement des IFD Africaines »,

- Atelier sur la problématique du financement du commerce international entre les PME de l'espace francophone de CEMAC-UEMOA et l'ASEAN,
- Séminaire International sur les sûretés et les voies d'exécution organisé par l'Association pour l'Efficacité du Droit et de la Justice dans l'espace OHADA (AEDJ),
- Formation des Agents à l'utilisation des différents modules du progiciel IBIS,
- Formation donnée à l'interne par les Experts de Garantco sur «la gestion des risques de garanties ».

3. GESTION DU PATRIMOINE

Le FSA a poursuivi ses efforts de restauration, de rénovation et de sécurisation de son patrimoine. Ainsi, plusieurs actions ont été conduites au titre de l'année 2013 :

- l'externalisation des travaux d'entretien des immeubles ;
- les travaux de réfection des immeubles (Siège et Résidences) ;
- l'inventaire physique des biens (matériels, mobiliers, logiciels etc.) ;
- le renouvellement de l'assurance multirisque professionnelle pour les biens et le Personnel.

Par ailleurs, l'utilisation effective du module de gestion des immobilisations de IBIS, a permis une meilleure maîtrise du patrimoine du Fonds.

4. REPRESENTATION - COOPERATION

Au cours de l'année 2013, le Directeur Général du FSA a effectué des missions auprès de différents Etats et d'Institutions partenaires ci-dessous. L'objet de ces différentes missions portait respectivement sur :

- la séance de travail avec le Président du Conseil d'Administration, l'audience avec le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable du Gabon, et la séance de travail avec les responsables de la CNI ;
- la réunion du Comité de Sélection des Entrepreneurs en Afrique et la rencontre avec les Responsables de la Société de Communication MOVALIS SA ;
- la rencontre avec les banques mauriciennes pour la promotion du FSA ;
- la rencontre avec les banques, institutions partenaires togolais et avec les entreprises pour la promotion du FSA, prospection de nouvelles opérations et suivi des engagements ;
- la participation aux réunions de printemps du FMI et de la BM et rencontre avec des Ministres dont les Etats sont considérés comme potentiels adhérents au FSA ;
- la séance de travail avec les partenaires du Projet Modul System ;
- la participation aux Assemblées Annuelles du Groupe de la BAD et à l'Assemblée Générale de l'AIAFD ;
- les travaux du Forum du Club des Dirigeants de Banque dont le FSA assure la Présidence. Le thème du forum est relatif aux évolutions du secteur bancaire et le rôle des fonds de garantie ;
- les séances de travail avec les partenaires du Projet Modul System relativement à leur projet de rénovation des résidences universitaires, la signature d'accord de partenariat avec la BOAD et la participation au symposium marquant les 40 ans de la BOAD ;

- la signature de l'accord de partenariat avec la Banque Rwandaise de Développement (BRD) ;
- le suivi des dossiers STTB, BP&S et AKOMA et actions de promotion auprès des Banques Béninoises,
- la séance de travail avec le Cabinet ORRICK concernant le différend avec la Banque AUSTRIA et participation à la session extraordinaire de l'Assemblée Générale du Fonds,
- la rencontre en marge des Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM) avec le Gouverneur de la BCEAO en présence du Président en exercice du Conseil des Ministres de l'UEMOA ;
- la participation aux travaux du Conseil d'Administration de Burkina Bail ;
- la séance de travail avec le Ministre Camerounais de l'Intérieur relative à la relance du dossier de l'adhésion du Cameroun au FSA.

SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2013

1. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2013

RUBRIQUES	31/12/2013	31/12/2012	variations en valeur	
			absolue	relative
Produits sur opérations financières	418 194 023	377 851 526	40 342 497	10,68
* Produits sur opérations de trésorerie	341 627 631	334 008 303	7 619 328	2,28
* Produits sur opérations titres	45 264 738	43 192 935	2 071 803	4,80
* Produits sur DAT FSB	30 579 748	0	30 579 748	
* Gains de change	721 906	650 288	71 618	11,01
Charges sur opérations financières	39 188 745	3 279 212	35 909 533	1 095,07
* Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	36 907 343	20 698	36 886 645	178 213,57
* Charges sur opérations sur titres	1 037 088	1 462 654	-425 566	0,00
* Pertes de change	522 319	928 981	-406 662	-43,78
* Charges sur prestations de services financiers	721 995	866 879	-144 884	-16,71
* Autres charges d'exploitation bancaires	0	0	0	0,00
RESULTAT FINANCIER	379 005 278	374 572 314	4 432 964	1,18
Produits opérationnels	1 336 332 981	1 197 509 288	138 823 693	11,59
* Intérêts sur avals mis en jeu	503 051 855	492 374 503	10 677 352	2,17
* Intérêts sur prêts au personnel	5 563 059	6 429 802	-866 743	-13,48
* Intérêts sur allongements de durée de prêts	6 837 997	7 773 077	-935 080	-12,03
* Dividendes/titres de participation	2 703 000	0	2 703 000	0,00
* Commissions d'aval	388 293 904	378 663 875	9 630 029	2,54
* Commissions d'engagement	237 622 091	281 384 010	-43 761 919	-15,55
* Commissions /bonifications	24 909 918	0	24 909 918	0,00
* Rémunération sur gestion FSB	30 579 751	0	30 579 751	0,00
* Autres produits d'exploitation dont produits sur arrangement	129 641 000	22 484 021	107 156 979	476,59
* Recettes diverses	7 130 406	8 400 000	-1 269 594	-15,11
Frais généraux d'exploitation	1 255 721 619	1 200 420 207	55 301 412	4,61
* Frais du personnel	628 651 724	587 988 236	40 663 488	6,92
* Autres frais généraux (frais du CA et de l'AG compris)	627 069 895	612 431 971	14 637 924	2,39
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	459 616 640	371 661 395	87 955 245	23,67
Reprises des provisions	1 439 958 476	153 168 461	1 286 790 015	840,11
* Reprises des provisions sur créances en souffrance	0	13 000 000	-13 000 000	-100,00
* Reprises des provisions pour dépréciations des titres de placements	78 196 635	140 168 461	-61 971 826	-44,21
* Reprises des provisions pour risques et charges	897 301 944	0	897 301 944	0,00
* Reprises des provisions pour risques généraux	464 459 897	0	464 459 897	0,00
* Reprises des amortissements	0	0	0	0,00
Dotations aux amortissements	93 996 090	122 662 526	-28 666 436	-23,37
* Dotations aux amortissements	93 996 090	122 662 526	-28 666 436	-23,37
Dotations aux provisions	4 001 426 492	2 151 810 873	1 849 615 619	85,96
* Dotations aux provisions pour créances en souffrance	3 782 027 726	2 026 498 216	1 755 529 510	86,63
* Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	69 356 671	15 081 764	54 274 907	359,87
* Dotations aux provisions pour charges et risques	71 355 024	110 230 893	-38 875 869	-35,27
* Dotations aux provisions pour risques généraux	78 687 071	0	78 687 071	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	0	225 935 658	-225 935 658	-100,00
* Pertes sur créances irrécouvrables	0	225 935 658	-225 935 658	-100,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 195 847 466	-1 975 579 201	-220 268 265	11,15
Produits et profits exceptionnels	259 142 436	28 055 909	231 086 527	823,66
* Produits et profits exceptionnels	232 115 163	0	232 115 163	0,00
* Produits et profits sur exercices antérieurs	27 027 273	28 055 909	-1 028 636	-3,67
Charges exceptionnelles	42 679 193	38 629 594	4 049 599	10,48
* Pertes sur exercices antérieurs	42 679 193	38 629 594	4 049 599	10,48
RESULTAT EXCEPTIONNEL	216 463 243	-10 573 685	227 036 928	-2 147,19
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-1 979 384 224	-1 986 152 886	6 768 662	0,34

2. BILAN AU 31/12/2013

ACTIF	MONTANTS BRUTS	AMORTS ET PROVISIONS	MONTANTS NETS		PASSIF	MONTANTS NETS	
			31/12/2013	31/12/2012		31/12/2013	31/12/2012
OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES	7 486 744 170	5 926 718	7 480 817 452	7 217 907 427	DETTES INTERBANCAIRES	689 000 000	0
- Caisse	124 241		124 241	1 362 017	- Découverts bancaires	0	0
- Avoirs en Banques	401 032 785		401 032 785	358 660 721	- Dépôts de garantie reçus	0	0
- Dépôts à terme constitués	5 031 430 000		5 031 430 000	6 331 430 000	- Emprunts à court terme	689 000 000	0
- Dépôts à terme FSB	1 521 775 737		1 521 775 737	0	DETTES- APPEL DE GARANTIE NON PAYE	1 934 701 975	0
- Autres dépôts constitués	526 454 689	0	526 454 689	526 454 689	- Contrepartie Créance-Garanties appelées non payées	1 934 701 975	0
- Autres sommes /établissements de crédit	5 926 718	5 926 718	0	0	OPERATIONS DIVERSES	3 282 137 249	5 588 031 921
CREANCES AVEC LA CLIENTELE	13 429 002 801	9 215 843 656	4 213 159 145	4 826 426 379	Sous total créditeurs divers	195 468 484	219 165 478
Créances saines	261 249 670	0	261 249 670	3 913 402 700	- Créiteurs divers	195 468 484	219 165 478
- Prêts au personnel	136 620 660	0	136 620 660	171 127 756	sous total compte d'ordre et divers	3 086 668 765	5 368 866 443
- Créances courantes nées des garanties	0	0	0	3 598 356 278	- Compte d'attente passif	2 965 848 970	5 255 820 599
- Créances sur allongement de durée des prêts	124 629 010	0	124 629 010	143 918 666	- Compte de régularisation passif	120 819 795	113 045 844
Créances en souffrance	13 167 753 131	9 215 843 656	3 951 909 475	913 023 679	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	2 089 034 998	2 321 150 000
- Créances douteuses, litigieuses et contentieuses	8 878 237 245	5 486 109 327	3 392 127 918	913 023 679	- Subvention d'investissement sur immobilisation	2 089 034 998	2 321 150 000
- Intérêts sur créances douteuses, litigieuses ou cont	2 354 813 911	2 354 813 911	0	0	RESERVES ENGAGEES	1 806 242 578	1 863 192 866
- Créances-garantie appelées non payées	1 934 701 975	1 374 920 418	559 781 557	0	- Réserves engagées aux bonifications	1 806 242 578	1 863 192 866
OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	9 585 101 455	6 829 259 971	2 755 841 484	5 113 057 616	RESERVES AFFECTEES	79 683 368	79 683 368
- obligations	549 860 000	0	549 860 000	743 570 000	- Réserves affectées aux bonifications	79 683 368	79 683 368
- Titres de placements	7 892 773 314	6 785 158 434	1 107 614 880	1 269 778 602	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	1 065 132 837	0
sous total débiteurs divers	81 012 536	44 101 537	36 910 999	26 912 263	- Provisions pour risques généraux	1 065 132 837	0
- Débiteurs divers	81 012 536	44 101 537	36 910 999	26 912 263	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	575 180 680	3 040 874 546
sous total comptes d'ordres et divers	1 061 455 605	0	1 061 455 605	3 072 796 751	- Provisions pour charges de retraite	575 180 680	679 518 362
- Compte de recouvrement	453 076 006		453 076 006	541 472 283	- Provisions pour risques d'exécution	0	986 445 766
- Compte d'attente actif	9 248 934		9 248 934	2 426 582 979	- Autres provisions pour risques et charges	0	1 374 910 418
- Charges à répartir /participation FSA au FSB	500 000 000		500 000 000	0	RESERVES DISPONIBLES	2 376 405 387	2 376 405 387
- Comptes de régularisation actif	99 130 665		99 130 665	104 741 489	- Réserves affectées aux allongts de durée de prêt	0	0
VALEURS IMMOBILISEES	6 747 283 869	1 616 230 884	5 131 052 985	4 132 351 761	- Réserves libres	2 376 405 387	2 376 405 387
Sous total immobilisations Financières	1 803 805 500	0	1 803 805 500	754 805 500	ECART DE REEVALUATION	139 154 035	139 154 035
- Titres de participation	1 799 000 000		1 799 000 000	750 000 000	- Ecart de réévaluation	139 154 035	139 154 035
- Dépôts et cautionnements	4 805 500		4 805 500	4 805 500	CAPITAL	20 623 000 000	20 623 000 000
Sous total immobilisations d'exploitation	4 943 478 369	1 616 230 884	3 327 247 485	3 377 546 261	- Capital appelé libéré	17 004 318 628	16 881 404 094
- Immobilisations d'exploit. en cours	1 809 120	0	1 809 120	78 255 636			
- Immobilisations d'exploitation incorporelles	157 866 900	157 237 105	629 795	9 922 864			
- Immobilisations d'exploitation corporelles	4 483 874 185	1 325 791 190	3 158 082 995	3 120 019 590			

- Immobilisations hors exploitation incorporelles	2 296 606	2 296 606	0	0	- Capital appelé non libéré	3 618 681 372	3 741 595 906
- Immobilisations hors exploitation corporelles	297 631 558	130 905 983	166 725 575	169 348 171	APPORT POUR DOTATION FSB	1 519 416 586	0
					- Compte des dotations pour Fonds Spécial de Bonification	1 519 416 586	0
					REPORT A NOUVEAU	-11 000 153 031	-9 014 000 145
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	3 618 681 372	0	3 618 681 372	3 741 595 906			
- Actionnaires, capital appelé non libéré	3 618 681 372	0	3 618 681 372	3 741 595 906	- Report à nouveau débiteur	-11 000 153 031	-9 014 000 145
					RESULTAT NET	-1 979 384 224	-1 986 152 886
					- Résultat de l'exercice	-1 979 384 224	-1 986 152 886
TOTAL	40 866 813 667	17 667 261 229	23 199 552 438	25 031 339 089	TOTAL	23 199 552 438	25 031 339 089

3. SYNTHÈSE DES COMPTES DU FSA CLOS AU 31 / 12 / 2013

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 clôturent le 35^{ème} exercice social du Fonds de Solidarité Africain. Cet exercice se clôture avec un total de bilan de **23.199.552.438 FCFA** contre **25.031.339.089 FCFA** l'exercice précédent, soit une baisse de 7.32%, et un résultat net déficitaire de **1.979.384.224 FCFA** contre un déficit de **1.986.152.886 FCFA** à fin 2012. Le résultat net déficitaire s'explique principalement par l'effet de la constitution de provisions additionnelles sur les créances nées des appels de garanties, mais aussi du provisionnement de l'échéance impayée 2013 de la créance sur les ICS.

Compte de résultat

D'une année à l'autre, les produits opérationnels passent de 1.197.509.288 FCFA à 1.336.332.981 FCFA et les produits financiers de 377.851.526 FCFA à 418.194.023 FCFA tandis que les frais de fonctionnement ressortent à 1.255.721.619 FCFA contre 1.200.420.207 FCFA une année auparavant.

Le produit net bancaire se chiffre à 1.294.174.677 FCFA au moment où les charges de fonctionnement incluant les dotations aux amortissements (93.996.090 FCFA) et les dotations aux provisions pour départ à la retraite (55.147.351 FCFA), totalisent un montant de 1.404.865.060 FCFA, conduisant ainsi à un coefficient d'exploitation de 1,09 pour une norme maximale de 1.

L'excédent brut d'exploitation de l'exercice 2013 ressort positif pour un montant de 459.616.640 FCFA, ce qui signifie que les produits d'exploitation couvrent les charges de fonctionnement hors dotations aux amortissements et aux provisions. Il accuse une hausse de 87.955.245 FCFA par rapport à son niveau de 2012 où il était à 371.661.395 FCFA, soit une hausse de 23,67%.

Le résultat d'exploitation, après la prise en compte des dotations et des reprises d'amortissements et de provisions, reste déficitaire comme l'année dernière, passant ainsi de -1.975.579.201 FCFA en 2012 à -2.195.847.466 FCFA, soit une aggravation de 220.268.265 FCFA (11,15%). Ce résultat négatif s'explique par le poids persistant des dotations aux provisions au titre des appels de garantie. Ainsi, des provisions additionnelles ont été constituées pour un montant de 1.890.665.064 FCFA sur les créances nées des appels de garantie sur les dossiers contentieux SANA, FITINA et MASEDA qui n'ont pas connu d'évolution positive au cours de l'année 2013 et un provisionnement a été effectué pour 1.215.856.606 FCFA correspondant à l'échéance 2013 de la créance sur les ICS demeurant impayée au 31/12/2013.

Le résultat provenant des produits, charges et profits exceptionnels s'établit à 216.463.243 FCFA contre un résultat exceptionnel de -10.573.685 FCFA une année auparavant, soit une variation positive de 227.036.928 FCFA. Ce niveau de résultat exceptionnel s'explique par la part 2013 de la subvention d'investissement imputée sur le résultat suivant le tableau d'amortissement de cette subvention issue de la réévaluation des immeubles effectuée en 2012.

Le résultat net de l'exercice est déficitaire et s'établit ainsi à -1.979.384.224 FCFA, constitué du résultat d'exploitation (-2.195.847.466 FCFA) et du résultat exceptionnel (+216.463.243 FCFA).

Bilan

S'agissant de la structure du bilan, l'actif se compose des valeurs réalisables et disponibles pour 60,13 %, des valeurs immobilisées pour 24,27 % et du capital souscrit non libéré pour 15,60%. Quant au passif, il se compose des dettes à court et long terme pour 27,94% et des fonds propres et quasi fonds propres pour 72,06 %.

A l'actif du bilan

Les valeurs réalisables et disponibles sont composées des opérations de trésorerie et opérations interbancaires, des créances sur la clientèle, des opérations sur titres et opérations diverses.

Le total des opérations de trésorerie passe de 7.217.907.427 FCFA au 31/12/2012 à 7.480.817.452 FCFA au 31/12/2013, soit une légère augmentation nette de 262.910.025 FCFA en valeur absolue et de 3,64% en valeur relative. L'augmentation de la trésorerie s'explique principalement par l'effet conjugué des libérations du capital (123 millions), des libérations sur le Fonds Spécial de Bonification (1019 millions), diminué des paiements effectués au titre des appels de garantie (710 millions) sur les dossiers NESKO, SNTC et CET et du décaissement effectué au titre de prise de participation sur le capital de ASSUSU SA à hauteur de 360 millions et celui au titre de la prise de participation au capital de Burkina bail pour 689 millions.

Les opérations avec la clientèle qui correspondent à des créances sur la clientèle passent en montant net de 4.826.426.379 FCFA au 31/12/2012 à 4.213.159.145 FCFA au 31/12/2013, soit une diminution nette de 613.267.234 FCFA (-12,71%). Cette diminution s'explique par la combinaison des mouvements ci-après :

- prise en compte des nouvelles créances résultant des décaissements effectués au titre des appels de garantie concernant les dossiers CET et SNTC ;
- reclassement des montants relatifs à des appels de garantie non encore payés ;
- provisions complémentaires effectuées.

L'encours des opérations diverses passe de 5.113.057.616 FCFA au 31/12/2012 à 2.755.841.484 FCFA au 31/12/2013, soit une baisse nette de 2.357.216.132 FCFA (- 46,10 %) qui s'explique principalement par les règlements effectués d'une partie des montants des appels de garanties non payés et par le déclasserment des montants restants en créances réelles comme évoqué précédemment, mais aussi, par la baisse du montant des obligations suite aux remboursements reçus des échéances tombées et la baisse des titres détenus auprès de Rothschild suite au transfert effectué (171 millions).

Les valeurs immobilisées nettes passent de 4.132.351.761 FCFA en 2012 à 5.131.052.985 FCFA en 2013, soit une hausse nette de 998.701.224 (+24,17%). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des immobilisations financières suite à la libération de la prise de participation dans le capital de Burkina Bail pour 689.000.000 millions de FCFA et celle d'ASSUSU SA à hauteur de 360 millions de FCFA.

Le capital appelé non libéré qui était de 3.741.595.906 FCFA au 31/12/2012 passe à 3.618.681.372 FCFA au 31/12/2013, soit une diminution de 122.914.534 FCFA (- 3,29%)

correspondant à la seule libération du capital enregistrée au cours de l'exercice 2013 et qui a été effectuée par le Burundi.

Au passif du bilan

Le solde des dettes interbancaires s'élève à 689.000.000 FCFA au 31/12/2013 et correspond à une avance à court terme contractée auprès de la SONIBANK Niger et garantie par le DAT du FSA dans les livres de cette banque, pour le décaissement de la prise de participation au capital de Burkina Bail.

Les dettes sur appels de garantie non payés totalisent un montant de 1.934.701.975 FCFA et correspondent à la contrepartie des créances réelles issues du reclassement des montants des appels non payés et dont le risque de paiement est considéré comme réel. Ce montant était dans les opérations diverses en 2012.

Le solde des opérations diverses passe de 5.588.031.920 FCFA au 31/12/2012 à 3.282.137.249 FCFA au 31/12/2013, soit une baisse nette de 2.305.894.672 FCFA (-41,26%). Ce solde au 31/12/2013 comporte, les créditeurs divers pour 195.468.484 FCFA, le compte de régularisation passif pour 120.819.795 FCFA et des passifs divers à régler pour 2.965.848.970 FCFA dont le plus important est la quote-part du capital non encore remboursée à la France pour 2 846 023 895 FCFA.

La baisse de 2.305.894.672 FCFA enregistrée s'explique principalement par le reclassement de 1.934.701.975 FCFA en compte spécifique de dette née des appels de garantie non payés et le reclassement en compte d'apport pour dotation FSB de la contrepartie des libérations au titre du Fonds Spécial de Bonification placés en dépôt à terme pour 1.519.416.586 FCFA.

Les provisions pour charges de retraite passent de 679.518.362 FCFA au 31/12/2012 à 575.180.680 FCFA au 31/12/2013, soit une baisse nette de 104.337.682 FCFA (-15,3%) qui s'explique par l'effet de diminution suite aux paiements effectués pour les départs (160 millions) plus importants que l'effet de l'augmentation correspondant à la dotation nécessaire de l'exercice (55 millions).

Les fonds propres et quasi-fonds propres totalisent un montant de 16.718.532.534 FCFA au 31/12/2013 contre 18.763.788.809 FCFA au 31/12/2012, soit une baisse de 2.045.256.275 FCFA (-10,90%) entre 2012 et 2013. Cette baisse s'explique principalement par l'effet du résultat déficitaire enregistré suite aux provisionnements complémentaires effectués.

S'agissant des fonds propres effectifs, ils s'établissent à 12.599.851.162 FCFA contre 15.022.192.903 FCFA, soit une baisse de 2.422.341.741 FCFA (-16,13 %) du fait que le faible niveau de libération du capital ne compense pas l'effet du résultat déficitaire. Ces fonds propres effectifs se composent de 8.704.573.586 FCFA de fonds propres effectifs de base, (tier1) et 3.895.277.576 FCFA de fonds propres complémentaires, (tier 2).

Au 31/12/2013, les engagements globaux du FSA (en garantie de principal et des intérêts ainsi qu'en allongements de durée de prêts accordés) s'établissent à 86.099.960.798 FCFA contre 85.953.613.840 FCFA, soit une légère hausse nette de 146.346.958 FCFA (+0,17%). Cette hausse s'explique par l'effet conjugué d'une part, des nouvelles approbations de 2013 et d'autre part, des annulations de garantie et des amortissements des encours réels de garantie.

Les engagements globaux se distinguent en engagements réels (garanties portant sur des crédits effectivement décaissés) pour 31.770.229.467 FCFA, en engagements virtuels dont les prêts ne sont pas encore décaissés (garanties dont les conventions sont signées pour 23.861.106.528 FCFA et les engagements dont les conventions ne sont pas signées pour 30.468.624.805 FCFA).

FCA-FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT
61, RUE DES SORKHOS
BP. 7 - NIAMEY
NIGER

MAZARS SENEGAL
14, Bd DJILY MBAYE
BP 22 440 DAKAR
SÉNÉGAL

FSA
Rapport Général
Exercice clos le 31
décembre 2013

FONDS DE SOLIDARITE AFRICAINE F.S.A

*Siège social: 617, Avenue du Président Karl Carstens
BP : 382 – Niamey
Niger*

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats Financiers – Exercice clos le 31 décembre 2013

DESTINATAIRES : Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des états financiers du Fonds de Solidarité Africain (F.S.A) comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de résultat, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, joints au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par les statuts,
- le contrôle de la réglementation prudentielle.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 mai 2014. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

- *Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers*

La direction générale du FSA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux règles et principes comptables du Fonds de Solidarité Africain. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- *Opinion*

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FSA à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

Sans remettre en cause, l'opinion exprimée ci-avant, nous tenons à signaler que, le Fonds de Solidarité Africain rencontre une situation financière difficile caractérisée par des pertes cumulées de 12 979 millions FCFA pour un capital social libéré et des réserves de 21 684 millions FCFA traduisant une capacité limitée de ses engagements susceptible de compromettre la continuité de son exploitation.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par les statuts.

A l'exception de l'incidence du fait ci-dessus exprimé, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers du FSA au 31 décembre 2013.

Nous vous informons que la part du capital restant à libérer par les Etats souscripteurs s'élève à 3 619 millions FCFA au 31 décembre 2013.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 35 des statuts du Fonds, tout membre n'ayant pas libéré ses actions appelées est privé de l'exercice de son droit de vote jusqu'à la régularisation de sa situation vis-à-vis du Fonds ; l'article 28 des mêmes statuts stipule que tout retard dans le versement de la souscription par un Etat membre entraîne l'inéligibilité de cet Etat aux concours du Fonds.

III. RESPECT DE LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE

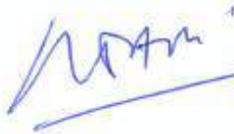
Nous avons procédé aux vérifications spécifiques relatives au respect par le FSA des règles prudentielles définies par le Conseil d'Administration et le CREMPF.

Il ressort de nos travaux que le FSA ne respecte pas le ratio d'exposition par contrepartie tel que défini par le CREMPF et le Conseil d'Administration ; en effet les dossiers dépassent la norme fixée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers.

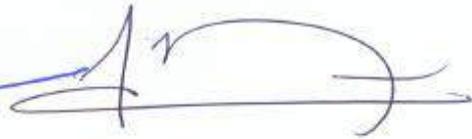
Les Commissaires aux Comptes

FCA - FIDUCIAIRE CONSEIL & AUDIT

MAZARS SÉNÉGAL



Nouhou Tari
Associé - Gérant



Taïbou MBAYE
Associé

Niamey et Dakar, le 06 juin 2014

4. NOTE SUR LES METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

4.1. Principes comptables généraux

Les comptes annuels du Fonds de Solidarité Africain (FSA) sont établis conformément aux normes et principes comptables généralement reconnus. Le Plan comptable, approuvé par le Conseil d'Administration, s'inspire du plan comptable bancaire de l'UMOA.

4.2. Politique d'amortissement

Les immobilisations acquises par le Fonds font l'objet de dépréciation selon un plan d'amortissement.

Les amortissements pratiqués se font aux taux annuels suivants :

- Logiciel	50 %
- Matériel de bureau et de logement	25 %
- Mobilier de bureau	10 %
- Matériel roulant 4 roues et 2 roues	33,33 %
- Bâtiments	2 %
- Agencements et installations	33,33 %

4.3. Provision pour indemnités de départ a la retraite (art. 42 des Statuts du personnel)

Le Fonds constitue une provision pour indemnité de départ du personnel. Cette indemnité correspondant à 1 mois de salaire par année de présence, il est constitué, à la clôture de chaque exercice, une provision égale à 1/12^{ème} des salaires versés dans l'année.

4.4. Pension complémentaire

Le Fonds participe à la constitution d'un fonds de pension complémentaire pour son personnel. La contribution annuelle à ce fonds est égale à 17,60 % du salaire brut annuel dont 1/3 à la charge de l'employé et 2/3 à la charge de l'employeur.

4.5. Portefeuille de titres de placement et obligations d'Etat et dépôts à terme

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds possède un portefeuille de titres de placement qui sont détenus à vue ou à très court terme (1 mois). Le Fonds possède également des obligations émises par des Etats membres ainsi que des dépôts à terme auprès de différentes banques commerciales. A chaque arrêté des comptes, il est procédé à une évaluation du portefeuille de placements aux cours de cotation des titres le jour de l'arrêté et les plus ou moins-values sont comptabilisées.

Les obligations d'Etat détenues sont enregistrées à leur valeur historique. A l'arrêté des comptes, seuls les intérêts courus non encaissés sont comptabilisés en « produits à recevoir ».

4.6. Intérêts des placements échus et non encaissés à la fin de l'exercice

Les intérêts courus sur la trésorerie déposée sous forme de comptes bloqués rémunérés ou de titres obligataires non encaissés à la fin de l'exercice, sont comptabilisés en produits à recevoir jusqu'à l'encaissement effectif desdits produits.

4.7. Provisions pour risques généraux

Les provisions pour risques généraux sont des provisions destinées à couvrir les risques liés aux engagements hors bilan du FSA, considérés comme sains.

Les taux de provisionnement appliqués à ces engagements sont fixés en fonction des résultats de la cotation du portefeuille (résolution n° 225/SEP/CD 73 du 28 juin 2007) qui classe les engagements sains en cinq catégories (A, B, C et D) en fonction du degré de risque. Ce sont les suivants :

Catégorie du risque	Taux de provisionnement
A	2%
B	3%
C	4%
D	5%

4.8. Provisions spécifiques

Lorsqu'il est fait appel de la garantie du FSA, les sommes appelées et effectivement décaissées sont inscrites au débit du compte « créances en souffrance ». L'engagement est alors proportionnellement annulé dans la rubrique « Engagements hors bilan » et est inscrit à l'actif du bilan.

Pour les besoins de provisionnement, les « créances en souffrance » sont classifiées ainsi qu'il suit :

i) Créances douteuses

Les créances douteuses sont celles qui datent de moins de six (6) mois, correspondant à leur délai conventionnel de règlement.

ii) Créances litigieuses

Les créances litigieuses sont les créances ayant dépassé le délai conventionnel de règlement de six (6) mois mais dont la durée est inférieure à douze (12) mois.

iii) Créances contentieuses

Les créances contentieuses sont les créances ayant une durée supérieure à douze (12) mois.

iv) Créances courantes

Les créances douteuses, litigieuses ou contentieuses ci-dessus deviennent des **créances courantes** si elles font l'objet d'un accord de règlement conclu entre le débiteur et le FSA assorti d'un échéancier de remboursement et que le Fonds a l'intime conviction que l'échéancier sera respecté.

Les taux de provisionnement applicables aux différentes catégories de créances en souffrance sont :

Classification	Taux minimum applicable
Créances douteuses	20%
Créances litigieuses	50%
Créances contentieuses	100%

Pour les créances devenues courantes, il est procédé ou non à la reprise partielle ou totale des provisions constituées en fonction de l'appréciation motivée des chances de recouvrement effectif de la créance.

Facteurs d'atténuation

Les facteurs d'atténuation¹ ci-après sont pris en compte dans la constitution des provisions sur les créances en souffrance :

- Pour les créances couvertes par une garantie de l'Etat et ses démembrements, la constitution de provisions est facultative. Le FSA pourrait procéder sans obligation à la constitution progressive de provisions, à hauteur de la créance, sur une durée ne pouvant excéder cinq ans, lorsqu'une inscription correspondante n'est pas effectuée dans le budget de l'Etat. Ces provisions pourront faire l'objet de reprise dès qu'une inscription correspondante est effectuée au budget de l'Etat ;
- Pour les créances couvertes par des sûretés réelles, la constitution de provisions est facultative au cours des deux (2) premiers exercices. La provision doit couvrir au moins 50% du total des risques au terme du troisième exercice et 100% au terme du quatrième exercice. Les créances non couvertes par des sûretés réelles

¹ Identiques à ceux édictés dans l'**Instruction 94-05 de la BCEAO** réglementant le provisionnement bancaire dans la zone UMOA.

sont provisionnées à 100% au cours de l'exercice pendant lequel elles sont déclassées en créances contentieuses ;

- Les intérêts sur créances non réglés, portés au crédit du compte de résultat, doivent être provisionnés à due concurrence.

4.9. Commissions et intérêts sur garantie non encaissés

Le FSA perçoit deux catégories de commissions : les commissions d'engagement et les commissions de garantie (ou d'aval). Les commissions d'engagement sont constatées en produits au titre de l'exercice au cours duquel l'engagement de garantie est donné. Au 31 décembre, les commissions d'aval courues mais non échues ou versées, font l'objet d'un décompte dont le montant est comptabilisé en produits par la contrepartie du compte Produits à recevoir.

4.10. Charges à payer ou dettes à payer

Les charges afférentes à l'exercice clos, engagées et non réglées, sont inscrites en compte « Charges à payer » ou en « Dettes fournisseurs ».

4.11. Les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du FSA sont toutes les approbations effectuées tant en garanties qu'en allongement de durée de prêts à une période déterminée. Ils se distinguent en engagements réels (garanties portant sur des crédits effectivement décaissés), en engagements virtuels (garanties signées dont les prêts ne sont pas encore décaissés) et en garanties accordées non signées (les approbations dont les conventions ne sont pas encore signées). Ces dernières ne font pas partie des engagements virtuels du fait qu'elles ne sont pas encore signées.

RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESOLUTION N°476/DFC/CA/10/2014

QUITUS AU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration, à l'issue de l'arrêté du rapport de gestion et des comptes du FSA au titre de l'exercice 2013 et suite à l'approbation de son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, donne quitus au Directeur Général pour sa gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DECISION N°01/AGO/052014

APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, et sur proposition du Conseil d'Administration, **approuve** le rapport de gestion ainsi que le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2013, faisant ressortir un total du bilan vingt-trois milliards cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille quatre cent trente-huit (23.199.552.438) FCFA, des engagements hors bilan signés de cinquante-cinq milliards six cent trente un millions trois cent trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quinze (55.631.335.995) FCFA et un résultat net déficitaire d'un milliard neuf cent soixante-dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cent vingt-quatre (1.979.384.224) FCFA.

DECISION N°02/AGO/05/2014
AFFECTATION DU RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2013

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, et sur proposition du Conseil d'Administration, **décide d'affecter** le résultat net déficitaire de l'exercice 2013, d'un montant de un milliard neuf cent quatre-vingt-six millions cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-six (1 986 152 886) FCFA en report à nouveau.

DECISION N°03/AGO/05/2014
DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes du Fonds clos au 31 décembre 2013, après approbation desdits comptes, et sur proposition du Conseil d'Administration, **donne décharge** aux Commissaires aux Comptes pour leur mandat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

DECISION N°04/AGO/05/2014
QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, ayant approuvé le rapport du Conseil d'Administration sur les activités du Fonds au titre de l'exercice 2012 ainsi que le bilan et le compte de résultat dudit exercice clos au 31 décembre 2013, **donne quitus** aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

